

Bulletin d'inscription au concours des maisons fleuries de Grézieu la Varenne

Le concours des « maisons fleuries » a pour objectif de récompenser les actions menées par les particuliers, commerces, restaurants et entreprises en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs maisons, jardins, balcons et fenêtres. Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie.

Il est ouvert à toute personne **dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles de la voie publique.**

Agenda du concours :

Du 22 mars au 17 mai 2021 : Ouverture des inscriptions. Ce bulletin est à remplir et à retourner à la mairie (accueil ou boîte aux lettres) ou par mail : mairie@mairie-grezieulavarenne.fr . **Un participant ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.**

Fin mai – mi-juin 2021 : Passage du jury pour le fleurissement

Samedi 18 septembre 2021 : Cérémonie de remise des prix suivi du partage du verre de l'amitié offert par la municipalité

Les organisateurs du concours se réservent le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, diaporama).

Le règlement de ce concours est disponible en Mairie et sur le site de la Mairie : <http://www.mairie-grezieulavarenne.fr/>

✂

Inscription au concours des maisons fleuries

A retourner en mairie avant le 17 mai 2021

Nom : Prénom :

Adresse :

Entreprise / commerce (si concerné) :

Courriel : N° de TEL :

Je souhaite participer au concours des maisons fleuries 2021 dans la catégorie :

- Catégorie I : Maisons avec jardin (ou cour) visible de la rue
- Catégorie II : Balcons et/ou terrasses
- Catégorie III : Fenêtres et/ou murs fleuris
- Catégorie IV : Balcons d'habitat collectif ou de résidence privée (à titre individuel)
- Catégorie V : Restaurants, cafés
- Catégorie VI : Commerces, bâtiments industriels

La commune de Grézieu la Varenne se réserve le droit de reporter ou d'adapter ce concours pour tout motif.